

# Conseil Municipal

mercredi 16 décembre 2009

**Procès Verbal**  
**Adopté lors du**  
**Conseil Municipal**  
**du 29 janvier 2010**

## **PROCES-VERBAL**

L'an deux mil neuf, le 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 10 décembre s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Député - Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43**

**Etaient présents :**

MM. BAERT, Maire, D'HULST, DUEL, Mmes RINGOTTE, DENS, MM GADAUT, VAN MARCKE, Mme ZAIDI, MM KHITER, DOYEN, Mmes DUQUESNOIS, HAMDI, MM CALONNE, VANDOORNE, BEDART, Mme DE SMEDT, Mr POISSONNIER, Mme KERAUDY, Mr BOUCHEZ, Mme BECK, Mr ZAFRANE, Mme CUCHERE, MM LEFEVRE, PRPIC, Mmes DECEUNINCK, JACQUOT, MARCHAL, GOETGHEBEUR, Mr PATOU, Mr LEMAY, Mme COQUELLE, Mr DEVAERE, Mme REIFFERS, Mr DAHMANI, Mme DEBLOCK, Mr CASTRE, Mr HUBAUT Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Madame Véronique BOSSUT, procuration Monsieur Paul PATOU  
Madame Eliane RUSQUART, procuration Madame Marie – Christine RINGOTTE  
Monsieur Marc ZARCONI, procuration à Madame Zohra REIFFERS  
Madame Hélène DECLERCQ, procuration à Madame Juliette KERAUDY  
Madame Annie CHANTRIE, procuration à Madame Sylvie ZAIDI

**Absente:**

Madame Sylvie LANGLOIS

**Monsieur le Député-Maire,**

Il y a lieu de procéder à la désignation du Secrétaire. Madame Hélène DECLERCQ n'étant pas là, je vous propose Madame Juliette KERAUDY au bénéfice de l'âge. Pas d'objection ? Madame Juliette KERAUDY est donc désignée secrétaire.

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009.

Je n'ai pas reçu de demandes de modification.

S'il y en a, c'est le moment de les faire connaître.

Aucune ?

Je sou mets donc aux voix le procès-verbal.

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Il est donc adopté à l'unanimité.

On en arrive donc aux communications. Il y en a trois à formuler.

**1 - Délibérations communautaires**

Au conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine du 11 décembre, sont passées les délibérations :

### **09C16 : ZAC du Beck, approbation du CRAC (Compte-rendu d'activités)**

Je rappelle que l'aménagement de la Zac d'activités du Parc du Beck fait l'objet d'une concession à la SEM ville renouvelée jusqu'au 20 décembre 2012. Elle vise notamment la réalisation de 183.000 m<sup>2</sup> de SHON à usage d'activités. Le CRAC 2008 rappelle qu'au 31 décembre 2008, 121.997 m<sup>2</sup> de terrain étaient vendus sur les 234.299 m<sup>2</sup> de foncier commercialisable à vocation économique. La participation financière de LMCU à l'opération reste de 5,69 M€ en participation globale.

### **09C17 : Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés**

Dans le cadre de la candidature de Lille Métropole au PNRQAD ( qui reprend les villes d'Armentières, d'Houplines, de Lille, de Roubaix, de Tourcoing et de Wattrelos) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conduite par le GIP LMRU pour la présentation et la mise en pages du dossier de candidature, pour un montant de 13.050 euros TTC, ce qui me permet de souligner auprès de vous, et nous l'avions déjà délibéré lors d'un précédent conseil, notre candidature dans le cadre de cette requalification des quartiers anciens dégradés sur Wattrelos, pour le quartier du Crétinier en particulier.

### **09C48 : ANRU – Beaulieu Signature de la Charte de Gestion Urbaine de Proximité**

Cette charte vise à optimiser la coopération entre partenaires gestionnaires et opérationnels pour la mise en œuvre des services dédiés aux habitants en particulier pour la propreté ou l'entretien des espaces.

## **2 - Installation d'un système de contrôle automatique de franchissement de feux rouges**

En vertu du déploiement voulu par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 13 février 2008, Lille Métropole Communauté Urbaine m'informe que la Délégation Interministérielle de Contrôle Automatisé (DPICA) a décidé de donner une suite favorable à l'implantation d'un système de contrôle automatique de franchissement des feux rouges de carrefour place du Sapin – Vert / Union.

Ces lieux ont été choisis en fonction de la fréquence des accidents, à Wattrelos, en rapport avec le franchissement de feux.

L'aménagement, dont il s'agit, sera exécuté, très prochainement.

Je pense que pour les citoyens résidant dans ce quartier, ça peut être un point méritant intérêt.

### **3 - Régime indemnitaire des élus**

Il est rare, je crois qu'on peut volontiers m'en donner acte – que j'intervienne en réponse aux conférences de presse d'opposants, car je considère que c'est la démocratie, et je respecte le droit d'expression. Sauf quand certains propos peuvent altérer l'image municipale, créer des doutes et de l'illégitime suspicion.

Un faux débat, à mon sens, a ainsi été lancé sur le régime indemnitaire des élus. Je croyais avoir été clair dans ma réponse au vœu présenté lors du dernier Conseil. J'ai pourtant vu refluer dans cette communication de presse, des doutes, et surtout des propos sur l'absence de transparence. Voilà quelque chose que je ne peux laisser dire sans réagir. Car plus transparent, je ne vois pas comment on peut faire.

Sur la transparence des textes, puisque, je le rappelle, ce régime indemnitaire (qui, ici, je le rappelle aussi, n'est pas au plafond) est strictement conforme aux dispositions légales, à savoir :

- la loi n° 92-108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats des élus locaux ;
- la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000, relative à la limitation du cumul des mandats électoraux ;

- la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et notamment, le chapitre IV « indemnités de fonction ».

Sur la transparence des procédures, je rappelle que le régime indemnitaire, appliqué au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués, durant le mandat en cours, a été mis en place par une délibération du 15 mars 2008, adoptée à l'unanimité par notre assemblée. Les méthodes de détermination, les indices de référence, tout y est. Et je me souviens fort bien en avoir personnellement indiqué les montants à Monsieur FLORIN, à l'époque responsable de votre groupe, Madame DEBLOCK, c'était, me semble-t-il, en conférence des présidents le même jour.

Sur la transparence des montants, aussi, puisque vous le savez – c'est dans la délibération – le maire est écrêté, et ne perçoit que 33 % du plafond autorisé. Ce qui signifie que les indemnités brutes des élus sont à Wattrelos de 1.123 € pour le maire, 761 € pour les adjoints, 507 € pour les conseillers délégués, sommes qui sont soumises à impôt sur le revenu, et doivent donc être réduites de la retenue à la source, et des cotisations – assez lourdes, et c'est bien normal – aux partis politiques, auxquels les élus sont astreints, ce qui veut dire à l'année entre 200 et 400 € de moins pour chacun selon les cas.

Je supposais, Madame DEBLOCK, qu'à l'époque vous en aviez été informée, car j'imagine mal que vous ayez pu voter une délibération sans l'être. Mais, même si vous vous en inquiétez en novembre 2009, je prends un soin méticuleux, j'allais dire transparent, à lever – je l'espère – tout doute dans votre esprit.

Voilà qui est clair et transparent.

J'en ai terminé avec les communications.

En application de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités et du décret du 11 mai 2000, Lille Métropole Communauté Urbaine nous a transmis les rapports d'activités 2008

sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, d'élimination des déchets et de l'eau potable.

Vous avez pu trouver annexées à votre document de travail, notes synthétiques des dits rapports. Afin de ne pas multiplier les duplications, je vous prie de bien vouloir faire part auprès du Directeur Général des Services de votre souhait éventuel d'obtenir les documents intégraux. Ils vous seront alors transmis dans les meilleurs délais.

Je sou mets à l'Assemblée l'organisation suivante des débats concertée avec les présidents de groupe :

⇒ 1 intervention du Groupe Radicaux de Gauche sur le rapport n° 6,

Que ceux qui sont POUR lèvent la main

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des commissions compétentes.

Monsieur Guy DUEL, vous avez le rapport n°1.

**Monsieur Guy DUEL, Adjoint au Maire**

## *Rapport n° 1 – Réaménagement informatique et changement des systèmes antivol*

Le rapport permet de solliciter l'accord du Ministère de la Culture et demander l'aide financière de l'Etat, de la Région ou tout autre partenaire.

On peut ajouter que la Direction régionale des affaires culturelles pourrait à elle seule financer 30 à 40 %.

Je tiens à préciser que ces réaménagements sont un gage de réelle avancée pour le personnel et pour les lecteurs, qui leur permettront une précieuse autonomie en leur permettant d'emprunter et de rendre eux mêmes les documents.

Autonomie mais aussi liberté et confort partagés avec le personnel des bibliothèques, qui est ainsi plus disponible et aura une qualité de travail améliorée.

Je voudrais également spécifier que la carte actuelle du lecteur reste valable.

Deuxièmement, c'est le seul moyen pour la bibliothèque centrale et les annexes de rester efficaces grâce à une avancée technologique et pratique.

D'autre part, il fallait équiper la nouvelle annexe de Beaulieu et il valait mieux que les trois aient le même équipement, d'autant que celui de la bibliothèque centrale est obsolète, très souvent en peine. Pour ceux qui vont régulièrement à la bibliothèque, ils ont pu s'en apercevoir.

En plus de ces deux objectifs, c'est à dire la reconnaissance du livre et l'antivol, ce nouveau projet va permettre aux bibliothèques d'affronter les multiples problèmes de personnel, tels que les départs en retraite, le personnel travaillant à 80 %, l'élargissement des horaires et puis, comme vous le savez, demain l'annexe de Beaulieu.

Je voudrais préciser, puisque des questions ont été posées en Administration Municipale et en Commission Finances, que le système RFID (**R**adio **F**requency **I**Dentification) est connu dans beaucoup d'endroits informatisés et dans le domaine des bibliothèques.

Ils sont peu nombreux mais le plus efficace sur le marché est ABSYS NET. Je tiens à préciser qu'à Villeneuve d'Ascq, ils vont avoir ce procédé RFID. Il y en a trois qui ont répondu à l'appel d'offres. Vous voyez qu'ils ne sont pas nombreux sur le marché.

Je signale par exemple que pour un CD, il faudra quelquefois trois puces, une pour la pochette, une pour le CD et quelquefois une pour le petit livret qui se trouve à l'intérieur du CD.

Il va de soi que le système sera compatible avec le logiciel informatique.

Il y aura une mise en concurrence répondant aux règles des marchés publics.

Pour conclure, nous votons une délibération pour présenter un dossier et respecter aussi nos engagements, nos services rendus aux personnels et aussi à la population.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

**Monsieur le Député – Maire,**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je sou mets aux voix cette délibération.

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Madame Marie-Christine RINGOTTE, vous avez le rapport n° 2.

**Madame Marie-Christine RINGOTTE, Adjointe au Maire**

*Rapport n° 2 – Personnel Municipal du Cadre Permanent – Tableau des Effectifs Théoriques  
Emplois à temps complet et non complet*

L'Administration Municipale propose au Conseil de bien vouloir ajouter au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

⇒ à temps complet : 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,

⇒ à temps non complet : 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures.

**Monsieur le Député – Maire,**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je soumetts aux voix cette délibération.

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Madame DENS, vous avez le rapport n° 3.

**Madame Marie-José DENS, Adjointe au Maire**

***Rapport n° 3 – Participation des personnes âgées dans le cadre de la restauration  
Barèmes et Tarifs 2010***

Depuis 2003, la Ville de Wattrelos assure le portage des repas à domicile aux personnes âgées ainsi que la fourniture de repas dans les Foyers Logements.

Comme chaque année, il convient de procéder à une augmentation mesurée, à la fois des tranches de revenus et des tarifs.

Il vous est donc proposé une augmentation de 2,3 %, tant sur les barèmes que sur les tarifs.

Je voudrais ajouter que le tarif « Invité » n'a pas été changé. Il s'agit d'une décision sociale. Dix euros, c'est déjà un coût et on ne voudrait pas que cela soit un empêchement pour des familles, à venir manger en résidence. Et lorsqu'on vient à plusieurs en famille, avec les enfants, les petits enfants, cela engendre rapidement un coût important et c'est pour cela que tarif n'a pas été changé.

**Monsieur le Député – Maire,**

C'est un élément de sociabilisation.

Merci Madame.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je soumetts aux voix cette délibération.

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

J'en arrive aux rapports de Madame BOSSUT, que je présenterai en ses lieu et place.

***Rapport n° 4 – Rénovation Urbaine du Quartier de Beaulieu – A.N.R.U.  
Echanges fonciers entre la Ville, Lille Métropole Communauté Urbaine  
Et Vilogia « Ilot Doumer Van Der Meersch »***

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Beaulieu, des parcelles de terrain doivent être échangées entre les différents partenaires de l'opération. Cette délibération s'ajoute à toutes celles qui ont déjà pu avoir lieu sur ces échanges parcellaires.

***Rapport n° 5 – Cession d'une partie d'un bâtiment communal – logement sis rue Roger Salengro (derrière le point d'accès au droit)***

La vente du bâtiment communal situé rue Roger Salengro (derrière le point d'accès au droit) n'a pas pu aboutir, les acquéreurs n'ayant pas pu obtenir leur prêt.

Une délibération reprenant le nom du nouvel acquéreur est nécessaire afin que le notaire puisse établir l'acte de vente définitif.

***Rapport n° 6 – Dénomination du pôle de services Socio-Culturels – rue Léon Blum***

C'est le rapport auquel je suis le plus particulièrement attaché. Le réaménagement du centre culturel Léon BLUM, reconstruit dans le cadre du projet de Beaulieu, permet le regroupement de nouvelles structures liées à l'enfance, telles que la protection infantile, une halte garderie et le relais assistantes maternelles.

Cette délibération propose donc de dénommer, sur proposition de l'Administration Municipale, la partie concernant ces nouvelles structures : Espace Maurice TITRAN, célèbre pédiatre qui est né à Wattrelos et qui est décédé en septembre dernier.

Il fut, tout le monde s'en souvient, une très grande figure de notre agglomération et il a fait de sa vie un combat en faveur de l'enfance, et des enfants dans les milieux défavorisés.

Concernant ces rapports, l'Administration Municipale propose au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute procédure relative à l'ouverture des marchés de travaux et de signer tous actes administratifs, marchés, contrats correspondant aux différentes opérations à intervenir.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Madame Zohra REIFFERS sur le rapport n° 6.

**Madame Zohra REIFFERS, Conseillère Municipale**

Monsieur le Député – Maire,

Mes cher(e)s collègues,

Au-delà du fond de cette délibération, vous me permettrez, simplement, de vous dire combien les élu(e)s Radicaux de Gauche apprécient le fait que l'Administration Municipale, sur votre proposition, Monsieur le Député - Maire, ait décidé de demander au Conseil Municipal de donner le nom de Maurice TITRAN au POLE DE SERVICES SOCIOCULTURELS, Rue Léon BLUM, dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Beaulieu.

En effet, dès son arrivée comme interne au Centre Hospitalier de Roubaix, le Professeur Maurice TITRAN, pédiatre rebelle et humaniste, a consacré sa vie aux familles les plus démunies. Très mobilisé en faveur de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés, il avait également beaucoup œuvré pour lutter contre les dégâts de l'alcoolisme fœtal. A l'instar de Françoise DOLTO, il a contribué à révolutionner notre regard sur le tout-petit considéré dès la naissance comme une personne à part entière.

Par ailleurs, quelle que soit la condition sociale de chacun, il avait le même accueil empreint de respect pour tous.

Ce qu'il a accompli dans l'agglomération roubaisienne, avec notamment la fondation du SAMU pédiatrique pour les enfants en souffrance est un acte majeur.

Et nous n'oublierons pas que, dans sa commune de naissance, Wattrelos, Maurice TITRAN a suivi et soigné dans nos crèches des centaines de petits wattrelosiens.

Il avait également apprécié la création, dans notre ville, du Conseil Communal de Santé.

Je tiens à saluer le professionnel de l'enfance, averti et compétent qu'il était comme son profond humanisme, toujours à l'écoute de la souffrance et de la joie des enfants et des parents.

Je vous remercie, Monsieur le Député – Maire, cher(e)s collègues, de votre attention.

## **Monsieur le Député – Maire,**

Merci Madame.

En effet, c'était un de ses titres de gloire. Il était né à Wattrelos et il ne s'en cachait pas. Et c'était sa grande fierté.

J'étais à ses cotés le jour de son départ de ses fonctions professionnelles. On lui avait organisé une grande fête. C'était « la fête à Maurice ». Il y avait des enfants partout. Et cet homme là qui était dans son fauteuil, qui voyait s'agglutiner autour de lui des enfants qui s'approchaient, souriait. A chacun qui l'approchait et qu'il avait pu connaître parfois, il disait : « Tu vois, celui-là quand je l'ai connu, je n'étais pas sûr qu'il allait vivre. Tu vois le grand gaillard que c'est. »

Il a travaillé sur des générations et pour chacun de ceux qu'il voyait, il avait la même lumière au fond des yeux.

Vous avez raison de dire, Madame la Conseillère, que pour lui, les classes sociales, les catégories sociales importaient peu.

L'enfant était un homme avant tout et méritait respect et affection.

Il m'a fait découvrir ce milieu là. Il avait une fibre humaniste et fraternelle de grande acuité. C'était un grand, grand monsieur et Wattrelos est très honoré. C'est l'actualité qui veut cela, mais quand on va avoir à Beaulieu un complexe, avec à la fois une crèche, une halte – garderie, un centre social, une bibliothèque, un relais assistantes maternelles, dans un quartier qui est pratiquement une ville (9 000 habitants), ce lieu dédié à l'enfance et à la famille ne pouvait pas avoir de nom plus noble à porter que celui de Maurice TITRAN.

J'aurais préféré que nous n'ayons jamais eu à proposer cette délibération, ce qui aurait voulu dire que l'humanité n'aurait pas encore perdu celui qui fût un de ses grands serviteurs. La vie en a décidé autrement et voilà pourquoi je vous ai proposé cette délibération que vous avez, fort magnifiquement, Madame, formulée, avec vos mots à vous.

Je porte aux voix ces différentes délibérations.

Rapport n° 4

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 5

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 6

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Madame Sylvie ZAIDI, vous avez le rapport n°7.

**Madame Sylvie ZAIDI, Adjointe au Maire**

***Rapport n° 7 – Prestations de transport routier de personnes – Période 2010 – 2011  
Mise en concurrence & Signature des marchés***

Dans le cadre de leurs activités, les services municipaux font appel à des entreprises dans le transport routier de personnes.

Les marchés passés pour les années 2008 et 2009 arrivent à échéance au premier trimestre 2010 et il convient de désigner de nouveaux prestataires.

L'allotissement des prestations est identique aux années précédentes, à savoir quatre lots :

- ⇒ Lot 1 : Transports scolaires et périscolaires,
- ⇒ Lot 2 : Transports consistant dans le déplacement des enfants lors des activités organisées dans le cadre des centres aérés pendant les vacances scolaires d'été et des mini stages
- ⇒ Lot n° 3 : Déplacements organisés dans le cadre des échanges avec les villes jumelles ainsi que les déplacements lors de l'accueil des groupes étrangers en France
- ⇒ Lot 4 : Autres prestations de transports organisées notamment lors des actions culturelles et sportives de la commune

Compte tenu de ce qui précède, l'Administration Municipale propose au Conseil d'adopter les dispositions suivantes :

- acter le lancement de l'appel d'offres,
- autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres à l'issue de la mise en concurrence.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

**Monsieur le Député – Maire,**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je sou mets aux voix cette délibération.

Rapport n° 7

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Monsieur KHITER, vous avez les rapports n° 8 à 11.

**Monsieur Kamel KHITER, Adjoint au Maire,**

***Rapport n° 8 – Taxes et Produits irrécouvrables***

Le Trésorier Principal des Finances de Wattrelos nous a envoyé un état de produits dont les poursuites n'ont donné lieu à aucun recouvrement, compte tenu des ressources et des biens de ces redevables non saisissables.

Je vous propose donc d'admettre en non valeur l'état présenté par le Trésorier Principal des Finances.

***Rapport n° 9 – Décision Modificative n° 3***

Il s'agit d'un redéploiement des crédits lié aux charges de personnel.

Total des dépenses de fonctionnement : **29.302,00 €** et en Investissement, compte – tenu des restes à réaliser : **3.784.337,79 €**.

***Rapport n° 10 – Budget communal – mesures conservatoires***

Le budget de l'année 2010 ne sera pas voté avant la fin de l'année, il faut donner l'autorisation à Monsieur le Maire, d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans la section investissement de l'exercice précédent.

***Rapport n° 11 - Conclusion d'avenants aux conventions avec L'OMEP, Avenir Jeunesse (Mission locale), le COS, Entreprendre pour réussir le Plan Wattrelosien d'insertion, L'association des Centres Sociaux et ACTI'JEUNES***

Il s'agit de verser des acomptes aux associations et comme ces acomptes sont d'un montant supérieur à 23.000 €, il convient de signer un avenant à la convention avec les associations de l'O.M.E.P., Avenir Jeunesse, le C.O.S., Entreprendre Pour Réussir Le Plan Wattrelosien d'Insertion, l'association des Centres Sociaux, Acti'jeunes.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

**Monsieur le Député – Maire,**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je sou mets aux voix ces délibérations.

Par précaution, Madame Nassera HAMDI et Monsieur Jean VANDOORNE, signataires des avenants, ne participeront pas au vote sur le rapport n° 11.

Rapport n° 8

POUR : 41 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX (M HUBAUT)

Rapport n° 9

POUR : 39 VOIX

CONTRE : 2 VOIX (MME GOETGHEBEUR, M DEVAERE)

ABSTENTION : 1 VOIX (MME DEBLOCK)

Rapport n° 10

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 11

POUR : 37 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : 3 VOIX (MMES DEBLOCK, GOETGHEBEUR, M DEVAERE)

Monsieur DOYEN, vous avez le rapport n° 12.

**Monsieur Jean-Luc DOYEN, Adjoint au Maire**

***Rapport n° 12 – Mise à disposition de la Vaisselle Municipale hors tarification des salles  
Règlement et tarification***

Une délibération du 5 novembre 2009 fixe les nouvelles modalités et tarifications des salles municipales mises à disposition du public. Elle fixe conjointement une tarification forfaitaire pour le prêt de la vaisselle alloué aux salles et applicable dès le 30 décembre 2009 prochain. Elle exclut cependant les prêts de vaisselle accordés aux usagers n'utilisant pas les salles municipales.

Cette nouvelle délibération vise à définir ces nouveaux tarifs. Elle est axée sur un nouveau régime de facturation équivalent en valeur à celui appliqué dans nos locaux.

Vous avez le détail des tarifs de mise à disposition dans les pages suivantes.

L'Administration Municipale propose au Conseil de valider :

- ⇒ Les dispositions tarifaires
- ⇒ La liste jointe des tarifs inhérents
- ⇒ Le règlement intérieur joint

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

**Monsieur le Député – Maire,**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je soumets aux voix cette délibération.

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Madame RUSQUART, étant éloignée pour un deuil familial, je vais donc présenter ce rapport n° 13 en son nom.

***Rapport n° 13 – Participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association***

Au terme d'une négociation que nous avons engagée, avec les responsables des écoles sous contrat, nous vous proposons une évolution pluriannuelle pour les deux années qui viennent, du forfait communal en ce qui concerne les élèves de maternelles et d'élémentaires.

L'actuel forfait pour les élèves d'écoles maternelles est de 450 € pour 2009 et serait porté à 470 € pour 2010 et 500 € en 2011. Pour les élèves d'écoles élémentaires, il est de 520 € en 2009 et porté à 540 € en 2010 puis 560 € en 2011.

Une révision pluriannuelle, qui est à la fois, plus agréable s'agissant d'un coût dans la programmation financière de la commune et en même temps plus utile pour les gestionnaires de ces écoles qui ont une meilleure visibilité eux-mêmes.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je soumets aux voix cette délibération.

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Monsieur POISSONNIER, vous avez le rapport n° 14.

**Monsieur Francis POISSONNIER, Conseiller Municipal Délégué**

***Rapport n° 14 – Mise en réseau des piscines publiques – Aide en fonctionnement  
Versement du fonds de concours***

L'Administration Municipale propose au conseil municipal d'accepter l'attribution d'un fonds de concours de la LMCU pour le fonctionnement de la piscine municipale d'un montant de 93 605 € pour l'année scolaire 2008/2009.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

**Monsieur le Député – Maire,**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je soumetts aux voix cette délibération.

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Monsieur BOUCHEZ, vous avez les rapports n° 15 à 17.

**Monsieur Jean-Marc BOUCHEZ, Conseiller Municipal Délégué**

***15 – Groupement de commandes Commune – CCAS  
Prestations de Télécommunications – Téléphone fixe – Mise en concurrence  
Et signature des marchés***

Les marchés conclus en 2006 avec France TELECOM et la société SFR (ex 9 TELECOM) pour la fourniture de prestations de télécommunications – Téléphonie fixe - arrivent à échéance au dernier trimestre 2009.

Afin d'assurer la continuité des prestations, un appel d'offres ouvert européen a d'ores et déjà été lancé.

Compte tenu des offres opérateurs dans le contexte économique et technique actuel, les prestations ont été alloties comme suit :

⇒ Lot 01 : Raccordements notamment pour présélection.  
Montant annuel estimé : 58 300 € HTVA

⇒ Lot 02 : Raccordement et acheminement du trafic pour les lignes RNIS du site principal et services associés. Acheminement du trafic par présélection.  
Montant annuel estimé : 49 100 € HTVA

L'Administration Municipale propose au Conseil d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés à intervenir à l'issue de la consultation avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget des exercices concernés.

### ***16 – Recensement partiel de la population – Règlement des dépenses pour 2009***

#### ***Additif***

Il s'agit d'une délibération complémentaire à celle prise par le conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2008.

Par mesure de prudence, les dépenses pour le recensement 2009 avaient été calculées sur la base de la dotation 2008, en raison de l'incertitude du mode de révision que l'Etat allait décider et sans anticiper sur le montant attendu de la dotation 2009.

La présente délibération permet de compléter la rémunération de l'équipe d'agents ayant participé aux opérations, dans la limite des crédits alloués pour ce fonctionnement et sans excéder les indemnités retenues par le conseil municipal pour le recensement 2010.

Pour mémoire, la dotation allouée pour 2008 était de 7.029 €, pour 2009 de 9.054 € et sera de 9.181 € en 2010.

### ***17 – Tarification des vacations funéraires de police - Relèvement***

La loi du 19 décembre 2008 a souhaité réduire le coût global des funérailles supporté par les familles, en réduisant d'une part, le nombre d'opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation aux fonctionnaires de la police nationale et en harmonisant sur tout le territoire d'autre part, le taux unitaire de ces vacations dans une fourchette de 20 à 25 euros.

Afin d'être en conformité avec les obligations légales, il est proposé de fixer ce taux à 20 euros pour la ville de Wattrelos, sachant que le taux actuel pratiqué s'élève à 6,90 euros depuis octobre 1982.

Après avis du Conseil Municipal, un arrêté du maire sera établi pour officialiser le choix du taux et le rendre applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour information: Lille, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Leers, Roncq ont opté pour ce même tarif, sauf Croix.

### **Monsieur le Député – Maire,**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je soumets aux voix ces délibérations.

Rapport n° 15

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 16

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 17

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Monsieur PRPIC, vous avez les rapports n° 18 à 21.

**Monsieur Georges PRPIC, Conseiller Municipal Délégué**

***Rapport n° 18 – Voyages Collectifs et Echanges Scolaires 2010 – Fixation de la participation Familiale***

Comme chaque année à Wattrelos, des voyages collectifs et des échanges scolaires seront organisés par la municipalité.

Ces séjours concernent les enfants de CM1 et CM2, accompagnés par leurs professeurs et une équipe d'encadrement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'organisation de ces séjours et de garder le même tarif des participations familiales aux dépenses de fonctionnement qu'en 2009, soit pour 2010 :

- ⇒ 10,00 € par jour pour les watrelosiens,
- ⇒ 15,00 € par jour pour les non watrelosiens.

***Rapport n° 19– Personnel d'encadrement des Centres de Loisirs sans hébergement de Watrelos - Stages de formation générale et d'approfondissement***

Chaque année, des sessions de formation pour les animateurs employés dans le cadre des accueils de loisir sont organisées.

Ces stages sont destinés à monter en qualification les animateurs par l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Ces sessions de formations sont organisées par un organisme. Elles seront réglées directement par la Ville et le recouvrement d'avances faites aux stagiaires se fera sur un précompte sur les salaires.

Les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide financière individuelle auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la prise en charge de ces stages de formation.

***Rapport n° 20 – Séjours en Gîtes – Participation des familles aux dépenses de fonctionnement***

Chaque année, des séjours en gîtes sont organisés durant les vacances de Pâques.

Une participation financière est demandée aux familles.

Il est proposé au Conseil Municipal de garder le même tarif pour l'année 2010 soit, par enfant, un montant de 10,00 €uros la nuitée.

***Rapport n° 21 – Centres de vacances en 2010 – Participation des familles aux dépenses de fonctionnement***

Des séjours en centre de vacances vont être organisés cet été.

Il est proposé de fixer la participation des familles pour ces différents séjours, à savoir :

⇒ Sarzeau	450 EUROS,
⇒ Ramonchamp	450 EUROS,
⇒ Pila sur Mer	450 EUROS,
⇒ Le Pouliguen	450 EUROS,
⇒ Le Reposoir	450 EUROS,
⇒ Entremont	385 EUROS,
⇒ Bellevaux	385 EUROS,
⇒ Stage Lievin	210 EUROS

Les familles peuvent également obtenir des aides financières selon leurs ressources.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

**Monsieur le Député – Maire,**

Merci de nous avoir permis ainsi de visiter la France mais en même temps les propositions que nous pouvons faire à nos jeunes enfants.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention. Je soumetts aux voix ces délibérations.

Rapport n° 18

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 19

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 20

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 21

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

On en arrive au rapport n° 22, que je vais vous présenter.

## ***22 – Comité des œuvres sociales – Ville de Wattrelos – Désignation du représentant CNAS***

Dans le cadre de l'adhésion du COS au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un élu, représentant de la ville de Wattrelos, doit être désigné au sein du CNAS.

Cet élu, membre de droit, sera amené à participer aux Assemblées Générales Départementales annuelles.

A ce titre, il est proposé la candidature de Madame Marie-Christine RINGOTTE.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Vous avez pris connaissance, à la fin du document de travail, d'une information relative à la mise à disposition d'agents municipaux dans les associations sportives.

Cette information du Conseil Municipal est une formalité obligatoire avant la prise d'une convention entre la ville et les différentes structures.

Aucun vote n'est requis étant donné que la rémunération des fonctionnaires en question est reversée à la ville par les associations bénéficiaires, conformément à l'obligation instituée par la loi du 2 février 2007.

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités. Vous voudrez bien également rester à vos places le temps des signatures d'usage.

Je souhaite à chacun et chacune de bonnes fêtes de fin d'année, un bon Noël et un bon reste comme l'on dit à Wattrelos. Ce conseil municipal aura été un conseil, bien sûr, essentiellement technique, s'agissant des dernières délibérations à passer avant la fin de l'année et en particulier la décision modificative. Mais, je suis très heureux qu'il ait pu se passer sous le nom de Maurice TITRAN car ce sera la délibération, je pense, que l'on retiendra volontiers et qui aura au moins fait l'unanimité de notre conseil, en l'honneur d'un grand Wattrelosien.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

La séance est levée à 19 h 15.